
Dossier de travail

LES ELECTIONS A CANNES EN 1848 :
comparaison des programmes de deux candidats

Dossier constitué de 2 documents

Élève(s)

Prénom(s) et nom(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A) Documents

Les élections de 1848 à Cannes : comparaison des programmes de deux candidats :

M. Maurel
1K31

Ma position est modeste, mais elle n'est pas sans garantie pour ceux qui peuvent craindre qu'il ne soit porté atteinte au principe de la propriété. Ce principe est sacré. Nous devons à la mémoire de nos pères et à nos liens de famille, de le défendre contre d'aventureuses théories.

La République a été le rêve de mes jeunes années. Si, depuis, l'expérience des hommes de notre temps, m'avait fait croire qu'elle ne serait réalisable, peut-être, que dans un avenir lointain, j'ai fêté sa bienvenue avec l'effusion d'un vieil attachement. La voilà ! Il faut aller à elle avec confiance. Elle seule peut nous sauver. Elle seule peut nous donner immédiatement l'union qui nous gardera des discordes intestines, la sécurité qui rétablira le cours de nos relations commerciales, la force qui fera face à nos ennemis. Avec elle, nous sauverons tout, les individus, les propriétés, l'État. Je crie donc du fond du cœur : VIVE LA RÉPUBLIQUE ! mais la République des honnêtes gens, celle qui s'associera tous les mérites, qui respectera tous les droits, qui se gardera de tous les excès. Loin de nous la pensée que nous allons recommencer de douloureuses épreuves, et que 1848 copiera 1793. Cela n'est pas possible. Notre tâche n'est point celle de nos pères ; il fallait qu'ils fissent des ruines, il faut que nous construisions l'édifice.

M. Audemar

1K31

Il faut dire : Rallions-nous à la République, parce que seule elle pourra réaliser dans les lois la devise qu'elle a inscrite sur son drapeau : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Parmi les lois qui devront appeler les méditations des législateurs, les plus importantes, comme les plus difficiles, seront celles qui régleront le sort des travailleurs, agriculteurs et ouvriers.

La Constitution de 1793 avait proclamé pour tout citoyen *le droit au travail*. La Constitution de 1848 devra le proclamer aussi.

Depuis 1793, cette déclaration était restée stérile. A dater d'aujourd'hui, il faut qu'elle se réalise dans les institutions de notre pays.

Tout homme a le droit de vivre en travaillant ; il faut qu'il vive. A l'œuvre donc !

	Maurel	Audemar
Est-il républicain ?		
Selon lui, à quoi doit-on donner la priorité ?		
Jugement porté sur 1793 (la 1ère république, la Convention)		
Qui est socialiste ? conservateur ?		
Lequel est le plus d'accord avec le gouvernement provisoire de février 1848 ?		
Lequel sera élu* ?		

*Réponse

MAUREL (MARCELLIN), représentant du peuple en 1848, né à Vence (Alpes-Maritimes) le 16 mai 1807, mort à Vence le 24 mars 1877, riche propriétaire, avocat et maire de Vence, d'opinions libérales, fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Var à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 9, par 52,279 voix (87,328 votants, 96,216 inscrits). Il fit partie du comité des travaux publics, et vota presque toujours avec la droite, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, M. Maurel se retira dans sa ville natale.

source : dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889.

<http://www.assembleenationale.fr/histoire/biographies/1789-1889/>